

Question écrite portant sur le fondement des déclarations du conseil municipal par M. Moulin au sujet des travaux effectués sur la place d'armes pour la pose de panneaux solaires.

M. Moulin, nous avons échangé à plusieurs reprises sur le chantier des panneaux photovoltaïques installés sur la place d'armes. Mes différentes interventions ainsi que celles notamment de Mme Franz notre cheffe de groupe portait sur des problèmes éventuels de dumping salarial sur ce chantier et de respect des différentes législations en vigueur notamment à ce qui concerne la sous-traitance dans le cadre des marchés publics.

A chaque fois vous nous avez répondu en nous disant qu'*a priori*, il n'y avait pas de problème sur ce chantier. Vos dires relatés dans le pv du conseil général du 21 août ont du reste été repris dans l'édition du Nouvelliste du 22 août qui mentionnait qu'il n'y avait pas de dumping sur ce chantier.

Or comme vous le savez sans doute les contrôles effectués vont selon toute vraisemblance déboucher sur l'interdiction de travailler en Suisse pour certaines entreprises qui ont été actives sur ce chantier. Vu la discrédence entre vos propos qui se voulaient rassurants et la réalité des faits mes questions sont les suivantes :

- Pourquoi avez-vous exclu *a priori* des problèmes de dumping salarial alors que vous n'étiez en possession d'aucun élément concret (rapports ou autre) pour le faire ?
- Ne pensez-vous pas qu'il soit préférable pour une municipalité que ses représentants à l'exécutif s'expriment sur les dossiers en cours seulement lorsqu'ils peuvent étayer et démontrer le bienfondé de leur propos ?
- Ne pensez-vous pas que faute de pièces probantes pouvant assurer ses propos, il soit préférable et plus responsable que la municipalité s'abstienne de s'exprimer sur les dossiers ? En effet si elle est dans l'incapacité de démontrer ce qu'elle décrit, nous sommes ici dans la pétition de principe, dans le souhait exprimé plutôt que dans la transmission d'informations et c'est ce à quoi une collectivité publique doit pourtant s'astreindre.
- A ce jour ni le conseil général, ni la commission de gestion n'ont pu prendre connaissance des rapports des contrôles effectués sur ce chantier. Pouvez-vous nous dire à quelle date cela sera possible ?
- Cette nouvelle affaire après Soluna ne rend-elle pas d'autant plus nécessaire l'édiction de mesures permettant à la ville de Monthey l'élaborations de dispositions la protégeant au mieux d'entreprises sans scrupule dans le cadre des marchés publics?

Nous vous remercions pour les réponses écrites que vous apporterez à ces questions.

Pour le groupe Alliance de Gauche
Blaise Carron
11 décembre 2017